

# la lettre du maire

## VOTRE EQUIPE MUNICIPALE MOBILISÉE FACE AU PROJET RATP

La défense du cadre de vie des Saint-Rémois est la priorité de l'équipe municipale. C'est pourquoi je tiens à vous rendre compte du travail engagé par la Municipalité depuis deux ans, relatif au projet d'extension de la gare mené par la RATP.

**100 millions d'euros** de travaux sur la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ont été prévus dans le cadre du schéma directeur de la ligne B RER Sud, adopté en 2013 par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France).

Or, à l'horizon 2022, ces travaux, s'ils étaient confirmés, entraîneraient **la défiguration de notre ville** située en site inscrit de la Vallée de Chevreuse avec :

- La transformation de notre station RER en une véritable gare de triage, avec 5 voies de garage supplémentaires en plus des 6 existantes (1 voie de garage = 2 positions de stationnement),
- La création de murs de soutènement le long de la rue Ditte de plus de 5 mètres de haut,
- Le franchissement de la RD 938 pour créer un tiroir de retournement, perturbant la circulation routière et, dénaturant le paysage des Prés de Coubertin si important pour nous tous.

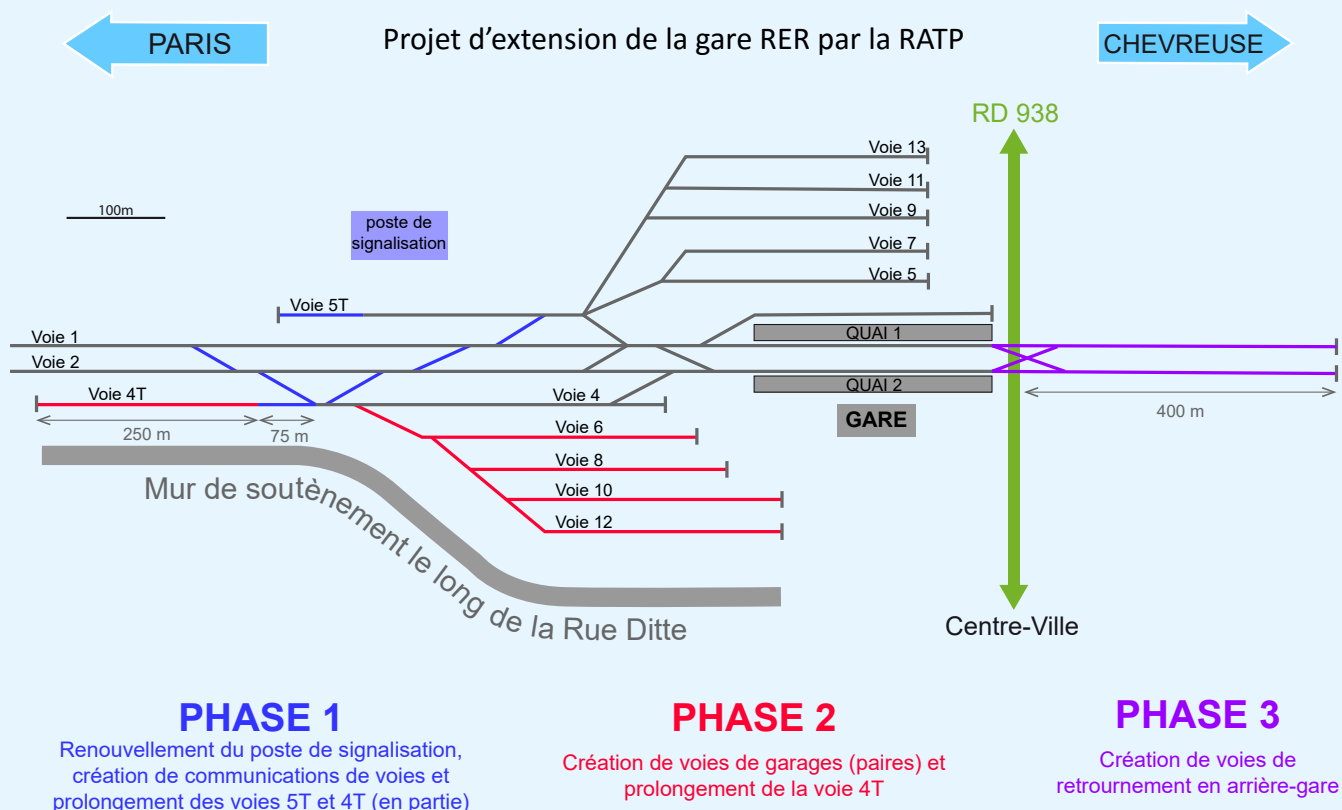
Par ailleurs, la mise en œuvre de ce projet tel que présenté par la RATP serait une gabegie au moment où l'argent public se fait rare. En effet, à nos yeux, il n'est pas concevable d'investir 100 millions d'euros :

### Sans avoir au préalable évalué la demande

et donc la nécessité du renforcement de l'offre de transport à moyen terme, sur la ligne B sud.

### Sans avoir réfléchi à des solutions intermédiaires

beaucoup moins coûteuses comme l'acquisition de nouveaux matériels roulants plus longs ou plus hauts.





Face à ces menaces, la Ville a confié la réalisation d'une contre-expertise à RAIL CONCEPT, consultant ferroviaire spécialisé.

D'abord, le rapport rappelle un certain nombre de règles défavorables pour Saint-Rémy.

La RATP est en effet dispensée de toute formalité administrative en matière d'urbanisme. Autrement-dit, elle peut, sur cette seule base, faire ce qu'elle veut sans l'autorisation de la Ville.

La RATP reste néanmoins soumise au code de l'environnement et doit remplir deux obligations : présenter une étude d'impact environnemental et réaliser une enquête publique. Mais là encore, les moyens d'action restent limités : le Président de l'Autorité Environnementale nous a reçu pour nous signifier qu'il ne pouvait exiger de la RATP une étude d'impact dès la Phase 1, et que son avis n'était que consultatif... Ainsi la RATP ne fera une étude d'impact que pour la phase 2.

Dans ce contexte de grande complexité administrative et de leviers juridiques restreints pour notre commune, nous poursuivons des discussions techniques avec la RATP dans un double objectif :

- trouver des solutions pragmatiques avec la RATP, le STIF et les représentants des usagers et des habitants;
- limiter les impacts de ce projet sur notre commune.

La contre-expertise de RAIL CONCEPT démontre notamment que la nécessité de créer 5 nouvelles voies de garage à Saint-Rémy n'est pas avérée.

L'analyse de RAIL CONCEPT a mis en évidence les contradictions du schéma directeur du STIF. Le nombre de positions de stationnement nécessaire à l'horizon 2022 sur l'ensemble de la ligne du RER B est estimé à 155 positions de stationnement, alors que la programmation en compte 169. Il y a donc une quinzaine de positions dont la nécessité n'est pas démontrée.

Sans compter que ce même schéma directeur envisageait une trentaine de positions à Massy et Arcueil, disparues sans justification des projections réévaluées à la fin décembre 2015.

Nous avons légitimement posé la question des raisons de la suppression soudaine des voies de garage sur ces villes alors que le trafic y est plus dense. Pas de réponse de la part de la RATP !

Les positions fermes, adoptées jusqu'alors par la Municipalité, amènent la RATP à étudier sérieusement l'abandon du projet de voie 12, qui réduirait en partie les nuisances sonores et visuelles; « à condition de pouvoir garer des trains sur la voie 4T » selon la RATP.

Pour la Municipalité, la RATP doit revoir son projet de manière significative :

La RATP doit prendre en compte les besoins d'aménagement futurs du pôle gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, qui seront issus de l'étude engagée par la Municipalité et subventionnée par le STIF.

La RATP devrait réduire la création de voies de garage de 5 à 3.

En juillet 2015, Valérie Pécresse, alors Conseillère régionale, avait déposé au Conseil d'Administration du STIF, un amendement dans ce sens, malheureusement rejeté.

La RATP doit être cohérente.

La RATP justifie la création de voies de garage supplémentaires pour diminuer la circulation des trains à vide sur la ligne B Sud. En même temps, elle veut créer des voies de garage supplémentaires à Saint-Rémy, avec des trains qui partiront et arriveront à vide. Où est le bénéfice pour les voyageurs empruntant notre gare !

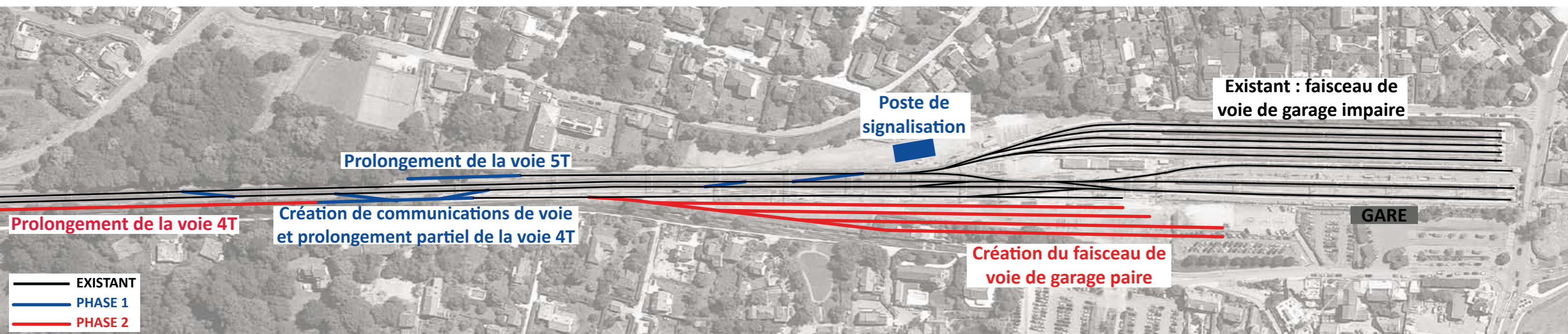
Peut-être une bonne nouvelle ?

La contre-expertise confirme qu'un tiroir de retournement (Phase 3) est inutile.

Ce dispositif permettant aux trains de faire demi-tour, impliquerait la création d'un ouvrage pour franchir la route de Limours, ce qui défigurerait lourdement le paysage.

Deux ingénieurs ferroviaires saint-rémois avaient démontré que c'était inutile. RAIL CONCEPT l'a également prouvé grâce à des simulations sur un logiciel spécialisé : même avec 10 trains par heure soit le doublement de l'offre actuelle, il n'y aurait pas besoin d'un tiroir de retournement. Malgré cette évidence, la RATP a discrètement indiqué qu'elle « proposera d'autres solutions au tiroir de retournement dès lors que la desserte ne dépassera pas 8 trains / heure... ».

Cela laisse espérer un abandon de la phase 3, mais encore faut-il obtenir que la décision correspondante soit clairement et définitivement actée par le STIF. Mon équipe et moi-même sommes résolument décidés à obtenir l'abandon de ce tiroir de retournement !







Notre analyse de l'étude réalisée par RAIL CONCEPT démontre que les problèmes doivent être posés dans le bon ordre, afin **de ne pas créer de nouvelles infrastructures coûteuses et inutiles**. Surtout lorsque ces infrastructures contribuent à sacrifier un paysage aussi beau que celui dans lequel nous vivons.

**Nous demandons au STIF de :**

“

**G**eler les travaux de la phase 1 qui ne prendraient pas en considération les recommandations d'optimisation de Rail Concept ou préempteraient le futur plan de voies qui ne sera approuvé qu'en phase 2.

**R**emettre à plat le projet de la phase 2 afin qu'il intègre à la fois :  
les préconisations d'optimisation de Rail Concept,  
les résultats de l'étude concernant le renforcement de l'offre de transport  
les décisions à prendre en 2016 sur le renouvellement du matériel roulant.

**A**bandonner définitivement la phase 3 pour :  
Eviter les effets dévastateurs du tiroir de retournement sur notre environnement,  
Economiser 50 millions d'euros qui pourraient être réalloués à des travaux directement profitables aux usagers de la gare.

”

Tel est le message adressé par la Municipalité à la Présidente du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et de la Région, Valérie Péresse, à la RATP et transmis à l'ensemble des acteurs institutionnels concernés (élus régionaux et départementaux, le Préfet, les présidents du PNR et de la CCHVC ...).

**“ Alerter les décideurs sur ce dossier est essentiel avant l'été 2016, date du prochain conseil d'administration du STIF qui validera la phase 2 et ses lourdes conséquences ! ”**

Force de proposition et vigilante, votre équipe municipale reste entièrement mobilisée !

Fidèlement,

Agathe Becker

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'B' followed by a horizontal line and a period.